

Conditions de participation

La participation au tirage au sort organisé par la société ARTS Holding SE (située à l'adresse Hermann-Reichelt-Str. 3, 01109 Dresde), ci-après dénommée GÉRANT ou ORGANISATEUR, est gratuite et se déroule exclusivement selon les présentes conditions de participation.

Participation

Pour pouvoir participer au jeu-concours, il est nécessaire de renseigner son nom et son adresse e-mail et de bien vouloir confirmer son inscription - révoquant à tout moment - à la newsletter de ARTS. La participation est uniquement possible durant la période comprise entre le 01.12.2018 et le 31.12.2018 compris. Toute participation reçue après la date de clôture du jeu-concours ne pourra être prise en compte dans le tirage au sort. Seule une inscription au tirage au sort pourra être acceptée par participant. Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses e-mail en vue d'augmenter les chances de gagner. La participation au tirage au sort est gratuite.

Éligibilité

Le jeu-concours est ouvert aux personnes physiques qui résident en Europe et sont âgées d'au moins 14 ans. La participation ne se limite pas aux clients de l'organisateur et n'est en aucun cas liée à l'acquisition d'un bien ou d'un service. Ne sont pas en droit de participer au tirage au sort toutes les personnes qui participent à la conception et la mise en œuvre du tirage et tous les collaborateurs du gérant. Par ailleurs, le gérant se réserve le droit d'exclure, à sa seule discrétion, des participants du jeu en cas de motifs légitimes, notamment en cas (a) d'actes visant à manipuler l'accès ou le déroulement du tirage au sort (b) de manquement aux obligations présentes, (c) d'acte frauduleux ou (d) de fausse déclaration ou de déclaration erronée dans le cadre de la participation au tirage au sort.

Résultat du tirage, information des gagnants et remise des lots

Les gagnants sont identifiés immédiatement après clôture des participations dans le cadre d'un tirage au sort réalisé parmi tous les participants selon les principes du hasard. Un e-mail sera envoyé spécifiquement aux gagnants d'ici au 15.01.2019 pour les informer du résultat du tirage au sort. Le lot est remis exclusivement à son gagnant. Le lot ne peut être échangé, enlevé par le gagnant lui-même ou bien remis sous forme d'espèces. Les éventuels frais liés à l'expédition des lots sont pris en charge par le gérant. Les frais supplémentaires dus à réception du lot sont à la charge du gagnant. Le gagnant est tenu responsable de régler tout impôt dû sur le lot. Si, après deux messages l'informant du résultat, le gagnant ne s'est pas manifesté en l'espace de 3 semaines, alors le lot pourra être remis à un autre participant.

Cessation du jeu-concours

L'organisateur se réserve expressément le droit de mettre fin au tirage au sort sans préavis ni justification. Cela vaut notamment dans les cas où des facteurs viendraient à perturber ou empêcher le bon déroulement du tirage au sort.

Protection des données

Pour pouvoir participer au tirage au sort, il est nécessaire de renseigner ses données personnelles. Le participant assure que les informations communiquées sur sa personne, notamment son prénom, son nom de famille et son adresse e-mail, sont exactes et à jour. L'organisateur fait savoir que toutes les données à caractère personnel concernant le participant ne seront utilisées que dans le cadre de l'exécution du jeu-concours et ne seront ni utilisées à d'autres fins, ni transmises à des tiers ou laissées à leur usage, sans un accord préalable.



Droit applicable

Toute question ou réclamation concernant le tirage au sort est à adresser au gérant. Ses coordonnées sont indiquées sur son site Internet, dans la section « Mention d'impression ». Le tirage au sort organisé par le gérant relève exclusivement du droit en vigueur en République fédérale d'Allemagne. Tout recours juridique est exclu.